

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la commission mixte d'examen des vœux *Parcoursup* de de la composante de Pharmacie et de l'IFMP Marseille – Aix – Sisteron pour la **formation DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie** est composée comme suit :

Président :

- **HONORE Stéphane, fonction PU-PH responsable du Diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie**

Membres :

- RATHELOT Pascal, PU-PH, vice-doyen pédagogie
- CORREARD Florian, MCU-PH, enseignant universitaire DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie
- GRILLET Jean-Louis, Directeur de l'IFMP
- BESSON Philippe, Président de l'IFMP

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université